



Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20251008-25DEC057-AU

décision du maire

N°25DEC057
07 octobre 2025

Administration générale

Vente de biens mobiliers

Le maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122.22 et L. 2122.23,

Pages :
1/1

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Pièce jointe :

Décide

**Télétransmis en
préfecture le :**

Article 1 : de vendre les biens mobiliers suivants :

- Un lot de 4 pneus neige cloutés Radial tubeless, à la société Hydrau Diesel située 4 chemin du raz grand 15100 ANDELAT pour un montant total de 233 euros.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

